



*Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré*  
<http://www.sies.fr>

# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



affiliés à la  
**Fédération  
Autonome  
de  
l'Education  
Nationale**



## LE syndicat INDÉPENDANT.

Il affirme sa volonté d'INDÉPENDANCE, face à des syndicats que beaucoup jugent trop marqués par l'idéologie ou la politique. Il n'est inféodé à aucune idéologie, ni aucun parti. Il n'a qu'un objectif : défendre un service public d'instruction et d'éducation de qualité et les intérêts matériels et moraux des personnels de l'Education Nationale, et particulièrement de celles et ceux qui font appel à lui.

Il est financièrement indépendant. Ni le syndicat, ni sa fédération, ne reçoivent de subventions. Le syndicat refuse les ressources publicitaires. Cela garantit sa pleine indépendance de pensée et d'action.

**ACADÉMIQUE avec le S.I.A.E.S.**

**NATIONAL avec le SIES FÉDÉRÉ au sein de la FAEN**

**EXPÉRIMENTÉ avec ses élu(e)s et responsables  
REPRÉSENTATIF par ses résultats aux élections**

### DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE tous corps confondus

- 2<sup>ème</sup> syndicat pour les professeurs AGRÉGÉS (11,97 % des suffrages)
- 2<sup>ème</sup> syndicat pour les professeurs CERTIFIÉS (12,10 % des suffrages)
- 2<sup>ème</sup> syndicat pour les professeurs d'EPS et CE d'EPS (10,47 % des suffrages)
- 5<sup>ème</sup> syndicat pour les Professeurs de Lycée Professionnel (6,58 % des suffrages)

#### Scrutin d'Octobre 2011

Résultats académiques Aix-Marseille  
globaux pour le second degré

Représentativité tous corps : (titulaires)

Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS,  
PLP, CPE, PEGC, CoPsy.

Source : Bulletin Académique spécial 248 - 21/11/11

Syndicat	Position	%
SNES, SNEP ...	1 <sup>er</sup>	49,84 %
<b>S.I.A.E.S.</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>10,32 %</b>
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %
SNALC-FGAF	9 <sup>ème</sup>	4,63 %
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %

Les **INFORMATIONS** sur la **CARRIÈRE** sont sur

***www.siaes.com***

**MUTATIONS INTER et INTRA académiques  
AVANCEMENT d'échelon - HORS CLASSE**

**Accès au corps des Agrégés par LISTE D'APTITUDE  
Congé de Formation Professionnelle - Poste adapté ...**

Le **SIAES** est un syndicat **RÉELLEMENT INDÉPENDANT**.

Extrait du Règlement Intérieur du **SIAES** : « ... l'indépendance du syndicat étant un de ses fondements statutaires (Statuts Art. 2), aucun adhérent ne peut postuler pour être membre du Bureau Syndical du **SIAES**, au risque de démission ou d'exclusion du dit Bureau Syndical, s'il exerce dans et/ou pour un parti politique ou une association assimilée, une responsabilité autre que simple adhérent. De même tout membre du Bureau Syndical du **SIAES** s'engage, dans le cadre de ses fonctions et responsabilités au sein du syndicat, à un devoir de réserve vis à vis de ses préférences ou engagements politiques ou confessionnels personnels. »

**Quel autre syndicat peut en dire autant ET le mettre en pratique ?**



# *Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille*

**Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs,  
et non devenir des animateurs socio-culturels...**

**Le S.I.A.E.S. / SIES, un syndicat qui veut :**

- Rompre avec le conformisme pédagogique et la pensée unique.
  - *Parler vrai, en bannissant langue de bois et préjugés idéologiques.*
- Dénoncer les dérives des pseudo pédagogues de l'Education et les réformes qu'ils inspirent au détriment des savoirs disciplinaires.
  - *Réaffirmer la primauté du savoir et de la transmission des connaissances par des spécialistes formés par l'Université.*
- Dénoncer le mythe égalitariste des classes hétérogènes.
  - *Proposer aux élèves des cursus différenciés avec des effectifs par classe modulés.*
- Dénoncer le laxisme et la démagogie.
  - *Restaurer la vraie démocratie, une nécessaire discipline, le sens de l'effort et l'élitisme républicain.*

**Le S.I.A.E.S. / SIES veut, en dénonçant l'avalanche de réformes dévalorisantes et nous promettant toutes la solution à l'échec scolaire :**

- Redonner à l'enseignement la qualité que la massification lui a fait perdre,
- Séparer clairement l'enseignement des activités péri-éducatives,
- Remettre l'École sur les rails de sa finalité :
  - la transmission du savoir qui est l'INSTRUCTION
  - l'apprentissage de la citoyenneté qui est l'EDUCATION
- La réinstitutionnaliser dans son autorité et son indépendance, dans le cadre du service public, ce qui est la vraie LAICITE.

**Le S.I.A.E.S. / SIES, un syndicat qui combat :**

- La dévalorisation financière et morale qui touche tous les personnels (perte de pouvoir d'achat, recul de l'âge de la retraite et amputation de son montant...).
- La redéfinition et la mise en cause de nos services et de nos statuts.
- Les remplacements de courte durée imposés par les chefs d'établissement.
- L'attribution d'heures supplémentaires au détriment de postes ou conduisant à multiplier les services partagés.
- La détérioration de nos conditions de travail et de vie, conséquente à des réformes empilées et à la montée des incivilités.
- La sujétion croissante aux chefs d'établissement et aux pressions des parents
- La flexibilité en marche des emplois, avec la multiplication des services partagés, pour les titulaires en poste fixe et les TZR.
- La précarisation des personnels qui en découle et le recours de plus en plus fréquent à des contractuels.

**Le S.I.A.E.S. / SIES, un syndicat qui demande :**

- *Le respect de la dignité des personnels.*
- *Une réelle revalorisation indiciaire pour tous et le réexamen des conditions d'accès à la retraite.*
- *Le respect des statuts, droits et devoirs de chacun.*
- *Des remplacements de courte durée effectués sur la seule base du volontariat.*
- *Des heures supplémentaires limitées, et non utilisées pour supprimer des postes ou créer des services partagés.*
- *De mettre un terme à l'inflation de réunions.*
- *Le respect de la liberté pédagogique et un travail en équipe librement consenti.*
- *La suppression du passage automatique en classe supérieure et le respect des conseils de professeurs décidant en collégialité.*
- *La limitation des services partagés.*
- *La révision, pour les améliorer, des conditions d'exercice et des indemnités des TZR.*
- *La création de postes pourvus par concours statutaires.*



**Notation    Avancement d'échelon    Promotion à la Hors Classe**  
**Accès au corps des professeurs Agrégés par liste d'aptitude**  
**Mutation Inter ou Intra Académique    Phase d'ajustement des TZR**  
**Demande de temps partiel    Demande de Congé de Formation Professionnelle**  
**Demande de poste adapté ou d'aménagement du poste de travail**  
**Stagiaire    Titularisation    Contestation de la note administrative**  
**Conflit avec votre hiérarchie ou des parents d'élèves**  
**Agression    Vandalisme sur votre véhicule    Protection juridique du fonctionnaire**

**Les COMMISSAIRES PARITAIRES et les RESPONSABLES du SIAES - SIES/ FAEN sont À VOTRE DISPOSITION**

**pour VOUS ÉCOUTER, VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER, VOUS DÉFENDRE et VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.**

## Extrait du calendrier administratif prévisionnel 2012-2013

11 au 18 Décembre 2012	CAPA Avancement d'échelon : Certifiés / EPS / PLP / CPE
22 au 24 Janvier 2013	Groupes de Travail : Mouvement INTER Académique (Agrégés / Certifiés / EPS / PLP / CPE) : priorités au titre du handicap + vérification vœux et barèmes
19 au 21 Février 2013	CAPN Avancement d'échelon : Agrégés
7 Mars 2013	Groupe de Travail inter-corps : Postes adaptés (Agrégés / Certifiés / EPS / PLP / CPE)
12 Mars 2013	CAPA Liste d'aptitude (accès au corps des Certifiés) + CAPA Postes adaptés Certifiés CAPA Liste d'aptitude (accès au corps des prof. d'EPS) + CAPA Postes adaptés EPS
19 Mars 2013	CAPA Liste d'aptitude (accès au corps des Agrégés) + CAPA Postes adaptés Agrégés
22 Mars 2013	Congés de Formation Professionnelle (CFP) : Groupe de Travail inter-corps (Agrégés / Certifiés / EPS / PLP / CPE)
11 Avril et 2 Mai 2013	Groupe de Travail Hors classe Agrégés et CAPA Hors classe Agrégés + CFP Agrégés
7 Mai 2013	CAPA Notation administrative PLP + postes adaptés PLP + CFP PLP
14 Mai 2013	CAPA Notation administrative Certifiés + CFP Certifiés
15 Mai 2013	CAPA Notation administrative CPE + Postes adaptés CPE + CFP CPE + Hors classe CPE
16 Mai 2013	CAPA Notation administrative EPS + CFP EPS    CAPA Notation administrative Agrégés
21 au 24 Mai 2013	Groupes de Travail : Mouvement INTRA Académique (Agrégés / Certifiés / EPS / PLP / CPE) postes spécifiques + priorités au titre du handicap + vérification vœux et barèmes
28 Mai et 6 Juin 2013	Groupe de Travail Hors classe Certifiés et CAPA Hors classe Certifiés
31 Mai et 7 Juin 2013	Groupe de Travail Hors classe PLP et CAPA Hors classe PLP
18 au 20 Juin 2013	FPMA et CAPA Affectation : Mouvement INTRA académique (Agrégés / Certifiés / EPS / PLP / CPE)
25 Juin 2013	CAPA Hors classe EPS
9 - 10 Juillet / fin Août 2013	Groupes de Travail : Phase d'ajustement affectation des TZR (Agrégés / Certifiés / EPS / PLP / CPE)

**Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**

[http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes\\_votre\\_carriere.htm](http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm)

Le **SIAES** : Le syndicat qui défend votre statut, votre liberté pédagogique et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires. Le **SIAES** : Le syndicat qui défend la transmission des savoirs et des savoir-faire et l'autorité des professeurs. Le **SIAES** : LE syndicat INDÉPENDANT. Ses élu(e)s et responsables ne mènent pas une carrière politique et ne militent pas dans un parti, ils défendent vos intérêts matériels et moraux.

Le **SIAES** ne reçoit aucune subvention à la différence d'autres et refuse les ressources publicitaires. Le **SIAES** ne vit que des cotisations perçues. Au **SIAES**, le travail syndical est réalisé par des professeurs bénévoles.

**VIOLENCE  
À L'ÉCOLE**

Dès le début de l'année scolaire, les médias ont relaté de nombreuses agressions contre des personnels de l'Éducation Nationale. La gravité des agressions et leur fréquence s'amplifient au fil des ans. Pour les professeurs et l'ensemble des personnels des établissements scolaires confrontés quotidiennement aux violences verbales, psychologiques et physiques des élèves et parfois de leurs parents, l'annonce de la création d'un « observatoire de la violence scolaire » et de l'attribution de quelques moyens supplémentaires ne constitue pas la réponse adaptée à la gravité de la situation.

Restaurer l'autorité des professeurs et des adultes, mettre un terme au laxisme et à la démagogie qui nourrissent le sentiment d'impunité développé par une part grandissante d'élèves et de familles, appliquer lorsque la prévention a échoué des sanctions fermes qui ont valeur éducative, limiter le droit de regard des familles sur la notation et la pédagogie des professeurs, exiger des personnels de direction qu'ils protègent les personnels en sanctionnant les élèves auteurs d'outrages ou d'agressions et qu'ils signalent tout incident à leur hiérarchie, constituent les seules réponses adaptées avec une réelle politique de prévention dans les établissements scolaires.

Le **SIAES - SIES** demande l'application de l'article 11 relatif à la « protection juridique des fonctionnaires » de la loi portant droits et obligations des fonctionnaires et du Code Pénal renforcé par l'article 9 de la loi Perben qui prévoit le « délit d'outrage à une personne chargée d'une mission de service public ». Nous encourageons les professeurs victimes d'agression à déposer plainte et à nous contacter pour que nous les aidions à formuler la demande de protection juridique.

Appliquer les dispositions prévues dans la loi et le règlement intérieur de l'établissement et responsabiliser les parents, à qui incombe l'éducation de leurs enfants, serait préférable, vu l'urgence, à la mise en œuvre de « cours de morale » dispensés par les enseignants dont la mission consiste à instruire les élèves et non à se substituer à leurs parents.

# FICHE de SUIVI SYNDICAL pour les COMMISSIONS PARITAIRES RECTORALES

Présent par ses élus dans les groupes de travail et les commissions paritaires académiques où est gérée votre carrière, le *S.I.A.E.S.* vous propose ses services.



*Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille*

☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28  
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Si vous souhaitez que nous suivions votre dossier et être informé(e) de votre résultat, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée et **accompagnée - si vous n'êtes pas adhérent(e) - de 2 timbres à 0,60 €.**

**N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...  
Nous vous remercions par avance pour votre confiance.**

Fiche à renvoyer à :

**S.I.A.E.S. ☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE**

ou

**VERNEUIL Jean Baptiste ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE**

Mlle     Mme     M.    NOM (en majuscules) .....

Prénom : ..... Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

Adresse personnelle : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courrier électronique : .....@.....

**Le courrier électronique est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.**

Professeur    Discipline : .....

Corps :     Agrégé     Stagiaire

Certifié, A.E

Professeur d'EPS ou CE d'EPS

PLP

PEGC

MA / Contractuels / Vacataires

CPE

CO-Psy

Autres cas (préciser) .....

Echelon : .....  Classe normale     Hors classe    Depuis le : ...../...../.....

Note pédagogique : ...../ 60    Note administrative : ...../ 40    Note globale : ...../ 100

Poste fixe    Etablissement : .....    Commune : .....

TZR    Zone : .....

Etablissement de rattachement : .....    Commune : .....

ou AFA : .....    Commune : .....

## **COMMISSIONS CONCERNEES :**    *Cochez la ou les commissions qui vous intéressent*

Avancement d'échelon     Hors classe / classe exceptionnelle     Congé formation professionnelle

Révision de note administrative     Changement de corps (liste d'aptitude) préciser type d'intégration .....

Mutation nationale (INTER)     Mutation académique (INTRA)     Carte scolaire (traité à l'INTRA)

ZEP, APV, AR, ECLAIR, violence...     poste adapté, aménagement de poste ...     Phase d'ajustement TZR

Cadre réservé aux commissaires paritaires.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au *S.I.A.E.S.*     Non adhérent(e) au *S.I.A.E.S.*    Date : ...../...../.....    Signature :



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**



**Bulletin d'adhésion**

Mademoiselle    Madame    Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com>  
ou envoyé sur simple demande.

NOM (en majuscules) : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Discipline : .....

Corps : .....  Classe normale    Hors classe   Échelon : .....

POSTE FIXE Établissement : .....

Commune : .....

TZR Zone de remplacement : .....

Établissement de rattachement : .....

Affectation à l'année : .....

Retraité(e)    Stagiaire    Autre situation .....

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire    CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :  
**Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,  
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**

**La cotisation court sur 365 jours.**

En réglant votre cotisation en Octobre 2012,  
vous serez adhérent(e) jusqu'en Octobre 2013.

Cotisations 2012 / 2013	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>eme</sup> échelon	7 <sup>eme</sup> au 11 <sup>eme</sup> échelon	
<b>Agrégés</b>	<b>84 €</b>	<b>108 €</b>	<b>112 €</b>
<b>Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE</b>	<b>72 €</b>	<b>95 €</b>	<b>99 €</b>
<b>Stagiaires : 35 €   Retraités : 32 €</b> <b>MA - Contractuels : 48 €   Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €</b>			

**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

**Mi-temps** : 3/4 de la cotisation.

**Possibilité de paiement fractionné** :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3 ou 4 chèques en cas de difficultés financières).

**Impôts** : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

**LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2012 EST DE 66 % :**

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €  
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €  
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €  
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €  
une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €  
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €  
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €  
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

**À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!**

La cotisation ouvre droit aux services du S.I.A.E.S., bien évidemment, à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du S.I.A.E.S.* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (en particulier « *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le S.I.A.E.S. se veut enfin un syndicat PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.